

[Avis de décès](#)



- [ACCUEIL](#)
- [PUBLIER UNE ANNONCE LEGALE](#)
- [JOURNAL](#)
- [FORMALITES LEGALES](#)
- [DOMICILIATION COMMERCIALE](#)
- [CONTACT](#)
- [ABONNEMENT](#)

« [Le Conseil constitutionnel statue sur le projet de loi de finances 2014](#)  
[Le Nouvel Economiste. Prix 2013 du «Manager de l'Année» Paris, 19 décembre 2013](#) »

## 29ème Journées de Paris des Huissiers de Justice Les professionnels du droit et du chiffre, acteurs de la compétitivité



Pierre-Jean Sibrant, Pascal Thuet, André Philippe Stenger, Jean-François Richard, Patrick Safar, Patrick Sannino et Marc Dymant

Sous le haut patronage de Madame la Garde des Sceaux Christiane Taubira, excusée en raison d'un déplacement avec le Président de la République François Hollande en Amérique du Sud et représentée par sa Directrice de Cabinet Christine Maugué, les 29èmes journées de Paris, organisées par la Chambre Nationale des Huissiers de Justice, se sont déroulées à l'hôtel Westin les 12 et 13 décembre 2013 à Paris.

Ce fut l'occasion pour Patrick Sannino (huissier de justice à Chambéry), élu le 6 décembre 2013, de présenter ses perspectives d'avenir et de définir de nouveaux objectifs pour sa profession. Il succède à Jean-Daniel Lachkar qui, après avoir effectué deux mandats (Les Annonces de la Seine du 2 janvier 2012 pages 8 et suivantes), a retracé, avec talent, les grandes étapes et le chemin parcouru, depuis quatre ans, par sa profession particulièrement « engagée dans une démarche de coopération constructive avec toutes les professions du droit ».

Sous forme de vœux, le Président sortant a souhaité appeler l'attention du Gouvernement sur les dossiers qu'il estime importants et pour lesquels des réponses urgentes sont attendues : ils concernent notamment l'amélioration du service public de la justice, la promotion de l'e-justice, des modes alternatifs de règlement des litiges et du « droit à l'exécution » en Europe.

Quant au Président élu, il a remarquablement décrit les grandes ambitions qu'il nourrit pour les huissiers de France : la refondation de la gouvernance, la modernisation de leur statut, la consolidation et la diversification de leurs missions, la stratégie numérique, la modernisation de l'accès à la profession d'huissier de justice et le développement de leur réseau à l'international. Nul doute que les engagements solennels de Patrick Sannino conduiront les huissiers de justice français sur le chemin de la modernité.

*Jean-René Tancrede*



Jean-Daniel Lachkar

## Inscrire la profession d'Huissier de Justice dans la Justice du 21ème siècle

par Jean-Daniel Lachkar

L'actualité politique et les engagements qui sont les vôtres auprès du Président de la République, vous empêchent cette année de participer au Forum des huissiers de justice, nos 29ème Journées de Paris. Vous avez eu la délicatesse de me faire part de votre regret pour cette obligation qui ne vous permet pas d'être parmi nous à cette occasion. Vous êtes aujourd'hui représentée par Madame la directrice de Cabinet, Christine Maugué, que je salue. L'ovation que les huissiers de justice vous avaient réservée, il y a un an, dans cette même salle, est un souvenir encore vif dans ma mémoire. Elle est la marque de la confiance que notre profession a mis dans votre action, pour la promotion de l'accès au droit et à la justice, valeurs que nous partageons naturellement.

Dès votre arrivée au Ministère de la Justice, vous avez souhaité ouvrir un dialogue avec toutes les professions du droit. Les huissiers de justice se sont engagés dans cette démarche de coopération constructive. Pour cette raison, il y a un an, je vous disais que vous aviez devant vous une profession prête à s'engager à vos côtés :

- pour le bon fonctionnement du service public de la Justice ;
- pour le développement en France de l'e-Justice et des modes alternatifs de règlement des différends ; l plus généralement, pour la promotion en Europe d'une bonne justice, dont le droit à l'exécution est l'une des composantes essentielles.

Depuis quatre ans, j'ai eu l'honneur de diriger la politique de la Chambre nationale des huissiers de justice. Permettez-moi, au nom de ce dialogue que vous avez souhaité établir avec les professions, et avec la franchise et la loyauté qui ont toujours caractérisé nos relations, de faire un bilan des actions entreprises, au cours de l'année écoulée. Je souhaite attirer votre attention sur des questions où ma profession attend des réponses urgentes de la part du Gouvernement.

### I. L'AMÉLIORATION DU SERVICE PUBLIC DE LA JUSTICE

Ces derniers mois ont été marqués par une forte activité législative et par une série de projets réglementaires directement liés à nos activités.

Je dois vous l'avouer, les huissiers de justice ont parfois eu la sensation de ne pas être soutenus, dans les combats pourtant souvent menés avec d'autres professions du droit et pour la défense de la sécurité juridique. Nous avons parfois ressenti la sensation de nous retrouver seuls.

Seuls, dans le projet de loi sur la consommation, alors que nous avons pu faire adopter par l'Assemblée nationale un amendement reconnaissant le droit pour les professions du droit d'accompagner les associations des consommateurs dans la mise en œuvre de la nouvelle action de groupe. Je ne peux que rejoindre les propos de Madame la Bâtonnière de Paris qui la semaine dernière regrettait que cette action de groupe se soit faite sans les professionnels du droit.

Seuls, dans ce même texte, pour le combat que nous menons pour la moralisation du recouvrement amiable. Pour l'améliorer, une large majorité au Sénat a retenu deux amendements de notre profession relatifs à la protection du droit du consommateur. Nous estimons indispensable de renforcer la défense de nos concitoyens contre des pratiques agressives pratiquées en cette matière. Nous venons d'apprendre que le Gouvernement a déposé, à l'Assemblée nationale, un amendement contrecarrant l'une des nos propositions. Nous le regrettons, mais nous restons convaincus du bien fondé de notre action. Nous restons prêts à en discuter avec vos services.

Seuls encore, au début du processus législatif, dans le cadre du projet de loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové. Le projet initial entraînait la suppression de l'intervention de l'huissier de justice en matière d'établissement amiable des états des lieux. D'autres dispositions, prises en matière de baux locatifs, menaçaient la sécurité juridique apportée par la signification.

Dans ces deux cas, nous avons multiplié nos démarches d'explication tant auprès de vos services, que du Ministère du Logement et du Parlement. Grâce à ces efforts, certaines de ces menaces ont été écartées. Nous sommes conscients de l'écoute attentive de votre Cabinet et je vous en remercie. Nos craintes, s'agissant de la garantie universelle des loyers restent entières. La question du recouvrement de l'impayé locatif doit être une priorité de nos réflexions communes. Ce point conditionne l'équilibre du dispositif général de la loi et apporte la sécurité indispensable aux relations entre bailleurs et preneurs.

Nous restons en effet persuadés que c'est dans les moments de crise économique, comme celle que nous traversons, que l'Etat doit renforcer les garanties juridiques, qui protègent les plus faibles ou les moins informés d'entre nous. C'est ainsi que s'agissant de la loi sur l'artisanat, le commerce et les petites entreprises, présentée par Madame Sylvia Pinel, nous avons proposé l'introduction d'un dispositif permettant d'encadrer l'établissement de l'état des lieux en matière de bail commercial et la sortie du bail dit « précaire » par la mise en place d'un congé. Nous comptons sur le soutien du Gouvernement dans cette démarche fondée sur la protection des relations contractuelles entre les parties.

Les projets de décrets en préparation, ou en attente d'examen par le Conseil d'Etat, suscitent autant d'impatience de la part de la profession.



Photo © Jean-René Tancredi - Téléphone : 01.42.60.36.35

Depuis deux ans, nous attirons l'attention du Ministère de la Justice sur l'adoption des deux décrets d'application de la loi Bételle, le premier relatif à l'accès aux informations (compte-tenu des difficultés rencontrées sur le terrain dans les relations avec certaines administrations) le second relatif au projet de décret sur l'accès aux parties communes. Nous avons constaté, avec plaisir, qu'a été introduit, dans le prochain projet de loi relatif à la modernisation et à la simplification du droit et des procédures dans les domaines de la justice et des affaires intérieures, une disposition appelée à régler la question de l'accès aux informations. Elle lève définitivement le doute sur la nécessité, invoquée par certaines administrations, que l'huissier de justice produise le titre exécutoire dont il se prévaut. Cette clarification, qui va dans le sens de nos demandes et de la loi du 22 décembre 2010, est un élément essentiel du renforcement de l'efficacité de la signification et de l'exécution.

Depuis un an, nous travaillons avec vos services à l'élaboration d'un projet de décret tarifaire appelé à régler des questions importantes en matière d'honoraires de recouvrement notamment judiciaire et qui doit préciser le coût des nouvelles formalités issues de la loi Bételle. Nous avons trouvé depuis plusieurs mois un accord sur ce texte, et nous sommes toujours en l'attente de son examen par le Conseil d'Etat.

Vous comprenez dès lors, Madame la Ministre, vous avez devant vous une profession inquiète. Inquiète d'abord pour son avenir, puisque les sirènes de la dérégulation continuent de fasciner nombre de décideurs, en France et à l'étranger, pour des raisons souvent dogmatiques ;

Inquiète, ensuite pour les impacts, en cascade, sur la compétence territoriale produits par la superposition de trois textes (la réouverture de trois tribunaux de grande instance, la réforme de l'organisation cantonale et la création des métropoles);

Inquiète toujours, pour la réforme de l'aide juridictionnelle, puisque la menace, à laquelle nous nous sommes opposés, dès l'origine, d'une taxation sur le chiffre d'affaires des professions, n'est pas encore complètement écartée ;

Inquiète, enfin, de la situation relative à la matière pénale, dans laquelle malgré les engagements pris par le Ministère à plusieurs reprises, les déficits s'accumulent. Certains de mes confrères ont manifesté leur intention de se retirer de ce service comme je vous en ai informé lors du dernier rendez-vous que vous m'avez accordé au mois de novembre.

Madame la Ministre, je ne doute pas que dans chacune de ces matières la Chambre nationale saura, comme elle l'a toujours fait, être force de proposition dans les prochains mois. Elle aura toutefois besoin de votre écoute et de votre soutien. La loyauté et la franchise qui caractérisent nos relations m'imposent de vous réitérer publiquement, comme nous l'avons fait depuis plus d'un an auprès de vos services, et comme je vous l'ai indiqué personnellement il y a quelques semaines, notre opposition au décret du 1er octobre 2013 relatif à la formation professionnelle des personnes habilitées à diriger des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques. Nous avons, suite à une délibération unanime des délégués de la Chambre nationale, introduit un recours devant le Conseil d'Etat. En effet, nous ne partageons pas la position retenue, qui consiste à confier au Conseil des ventes volontaires l'organisation des formations des futurs huissiers de justice ou des huissiers de justice souhaitant exercer l'activité de ventes volontaires s'ils n'ont pas réalisés de ventes au cours des deux dernières années. Je ne reviendrai pas sur les arguments qui fondent notre opposition, car vous les connaissez : l'esprit des travaux parlementaires, les textes statutaires, la compétence de la Chambre nationale pour organiser la formation initiale et continue des huissiers de justice, sont autant d'arguments qui s'opposent au texte adopté.

Dans l'attente de la décision du Conseil d'Etat, nous mettrons en œuvre les nouvelles dispositions, mais je sais ne pas trahir la détermination de la Chambre nationale en vous assurant qu'indépendamment de la décision du Conseil d'Etat, les huissiers de justice resteront vigilants s'agissant de la possibilité d'exercer cette activité, intimement liée à nos autres activités faisant partie intégrante du statut.

## II. LA PROMOTION DE L'E-JUSTICE

Il y a un an, Madame la Ministre, j'engageais ma profession dans la promotion de l'e-Justice, notamment dans le cadre de l'expérimentation des sites pilotes à la convention signée entre le Ministère de la Justice et la Chambre nationale.

Cette expérimentation est aujourd'hui achevée ; son bilan en cours de réalisation. Nous avons, au cours des dernières années, multiplié nos efforts pour rattraper le retard que nous avons pris, par rapport aux autres professions. Cet objectif ambitieux a été aujourd'hui atteint.

Mais l'urgence politique est toujours là. Les huissiers de justice souhaitent demeurer des acteurs majeurs de la dématérialisation des procédures civiles et pénales engagées par le Gouvernement. Nous connaissons la détermination du Gouvernement à avancer dans ce domaine comme le prouve le projet de loi de simplification qui vise expressément la question de la communication électronique en matière pénale. A ce sujet, je tiens à rappeler que le développement des nouvelles technologies n'est qu'un moyen, dont nous assurons la promotion, mais qu'il ne doit pas remettre en cause les principes fondamentaux de la sécurité juridique véhiculée par notre droit.

Depuis le début de l'année, plus de 60.000 actes ont été délivrés par la voie électronique ; plusieurs banques ont déjà souscrit une convention avec la CNHJ et ont accepté la signification des saisie attribution par cette voie.

Nous souhaitons que le Ministère réaffirme son engagement à nos côtés.

Dans le prolongement des travaux du Congrès de La Réunion, nous avons fait parvenir au Ministère de la Justice un projet de réforme de la procédure d'injonction de faire, grâce au mécanisme de l'e-Consignation. Nous sommes dans l'attente du retour du Cabinet sur cette idée, que nous avons envisagée en partenariat avec la Caisse des dépôts et Consignations.

## III. LA PROMOTION DES MODES ALTERNATIFS DE REGLEMENTS DES DIFFERENDS

C'est avec le même élan de modernisation que nous avons décidé de promouvoir les modes alternatifs de règlements des litiges, en recourant là encore aux nouvelles technologies.

Nous considérons que les modes alternatifs de règlement des conflits doivent aussi bénéficier du soutien de ces nouvelles technologies. C'est pourquoi nous avons conclu un partenariat avec le Centre de cyberjustice de l'Université de Montréal pour la construction d'une plateforme d'aide à la

médiation et au règlement en ligne des litiges sur laquelle s'appuiera le Centre de médiation des huissiers de justice. Ces travaux en cours permettront la promotion et le soutien des huissiers de justice médiateurs. Il s'agit à notre sens d'un enjeu essentiel pour les prochaines années, soutenu par la volonté européenne et un facteur important d'amélioration de l'accès au droit. Nous nous félicitons que le rapport Delmas– Goyon qui vous a été remis le 9 décembre dernier reconnaisse le besoin pour le citoyen, qui ne se reconnaît plus dans la relation administration/ usager, d'être davantage acteur de son litige. Le développement de la médiation en France ne concerne pas uniquement notre profession, mais plus largement toutes les professions du droit qui doivent s'engager résolument pour améliorer le cadre légal, la formation, la déontologie, l'efficacité de cette nouvelle forme de Justice. Nous oeuvrons dans ce sens avec les avocats et les notaires.

#### IV. LA PROMOTION DU DROIT À L'EXÉCUTION EN EUROPE

Vous connaissez l'engagement de la Chambre nationale dans la construction d'un espace de justice européen. Au cours de ces années, plusieurs projets co-financés par l'Union européenne nous ont permis de construire, en collaboration étroite avec votre Ministère, des outils efficaces pour la promotion et l'amélioration du droit de l'exécution en Europe, en matière d'information, de formation et d'échanges électroniques entre les huissiers de justice européens. Pour nous inscrire pleinement dans la construction européenne et répondre aux attentes des institutions européennes, nous avons renforcé notre présence à Bruxelles par l'intermédiaire de la Chambre européenne des huissiers de justice, que j'ai l'honneur de présider, et qui poursuit notamment le développement et la poursuite des projets co-financés par l'Union européenne. Nous vous remercions pour l'appui réitéré, notamment lors des réunions du Conseil Justice et Affaires intérieures, des travaux menés par la Chambre européenne, notamment dans le cadre du futur règlement relatif à l'ordonnance européenne de saisie conservatoire. Nous avons pu mesurer, encore au mois d'octobre, lors de l'audition de la Chambre européenne par le groupe e-Justice du Conseil, l'importance de ce soutien pour la promotion de nos valeurs d'efficacité de la Justice et d'amélioration de l'accès au droit.

L'Europe est une chance extraordinaire pour la Justice de nos pays, à la condition qu'elle n'opère pas un nivellement par le bas des garanties de sécuritéjuridique. Nous nous réjouissons que dans le cadre du rapport sur l'application du règlement 1393/2007 la Commission européenne cite expressément notre projet EJS et le partenariat conclut avec le consortium e-Codex, aux côtés de votre Ministère, pour le développement de l'e-Justice en Europe. Nous nous réjouissons également de participer, toujours aux côtés du Ministère de la Justice, au grand projet européen e-Sens, destiné à coordonner toutes les actions en matière d'e-administration en Europe.

Vous le voyez, Madame la Ministre, notre profession est bien inscrite dans la Justice du XXIème siècle, que vous avez souhaité mettre au centre de la grande concertation organisée sur ce thème au début du mois de janvier. Les huissiers de justice seront aux côtés du Ministère de la Justice, dans cette réflexion, conscients que leur statut d'officiers publics et ministériels, qui est la pierre angulaire de leurs activités, offre des atouts essentiels à la construction d'une bonne justice pour l'avenir de notre société.



Patrick Sannino

## Dessiner l'avenir de la profession d'Huissier de Justice

par Patrick Sannino

A cet instant, je tiens à vous dire solennellement combien je mesure le poids des responsabilités que nos délégués ont bien voulu me confier le 6 décembre dernier.

A cet instant, soyez certains que cette responsabilité est également mesurée par ceux qui forment mon équipe et qui composeront le bureau de notre chambre nationale à compter du 1er janvier. J'ai l'honneur de vous présenter, dans l'ordre alphabétique : Marc Dymant, secrétaire adjoint, Jean-FrançoisRichard, vice-président, Patrick Safar, vice-président, Pierre-Jean Sibran, secrétaire, André-Philippe Stenger, trésorier et Pascal Thuet, trésorier-adjoint.

Ensemble, nous sommes résolu à conduire notre profession sur le chemin de la modernité.

Cette mission, nous nous engageons, je m'engage, devant vous, aujourd'hui, à la mener avec fierté, responsabilité et écoute.

La tâche qui nous attend désormais exige de moi, exige de nous tous, une attention et une mobilisation constantes. elle implique bien sûr de consolider le patrimoine de l'huissier de justice. mais elle implique aussi d'être capables de dessiner l'avenir de notre profession, dans un monde en mutation constante et dans un environnement économique qui préoccupe légitimement nos concitoyens.

Je vous le dis aujourd'hui : l'huissier de justice, fort de ses acquis et de ses compétences, doit être dans ce contexte incertain un recours fiable et rassurant pour nos concitoyens.

Je serai donc le garant de la défense, de la valorisation et bien sûr de l'indispensable modernisation de notre statut, pour aujourd'hui et pour l'avenir. Je serai son ardent défenseur, loyal et exigeant.

En tout état de cause, nous commettrions une grave erreur en nous contentant de gérer nos acquis comme si le monde ne changeait pas. chers amis, je vous invite donc, dès aujourd'hui, à vous mobiliser pour réussir, ensemble, cette modernisation fondamentale que nous devons engager.

Je formule le vœu qu'entre l'ensemble des acteurs de notre profession – élus, syndicats, associations, confrères confirmés ou moins expérimentés – se crée une véritable synergie féconde, qui porte notre profession vers un avenir prometteur. Notre profession est déjà un acteur connu, crédible et légitime du monde judiciaire. Nous devons être fiers des atouts qui sont les nôtres et qui nous ont permis de bâtir notre patrimoine :

Nous disposons d'outils efficaces, tels que la nouvelle force probante du constat ou notre rôle impartial en matière de conciliation et de médiation.



Photo © Jean-René Tancrede - Téléphone : 01.42.60.36.35

Nous sommes un acteur incontournable du droit, garants publics de la bonne exécution des décisions de justice, fidèles à nos devoirs d'impartialité et de confidentialité. Mieux, nous contribuons à garantir un accès universel à la justice pour tous les justiciables, en particulier les plus fragiles, souvent découragés par les complexités du monde judiciaire. Nous sommes ainsi, parfois, le dernier lien social qui apporte des réponses humaines à des situations de précarité ; Nous sommes un acteur important de la croissance économique et du « Made in France » cher au Gouvernement, au travers de nos actions en matière de lutte contre la contrefaçon, à l'appui des entreprises de toutes tailles de notre pays, comme l'ont encore récemment montré les débats parlementaires.

Notre extraordinaire maillage territorial nous permet d'être à l'écoute de tous les acteurs du monde économique et social. Il nous permet en outre d'être un relais d'opinion incontournable auprès des pouvoirs publics mais aussi de l'ensemble des représentants des forces vives de notre pays.

Mes chères consœurs, mes chers confrères, ces forces sont un capital que nous devons protéger, faire fructifier et transmettre. Nous connaissons les menaces qui pèsent sur elle : privilégier une attitude uniquement défensive, rester enfermés dans une vision franco-française, faire fi des réflexions en cours à Bruxelles sur la libéralisation des professions réglementées.

Nous devons, tous ensemble et dans toute notre diversité, unir nos énergies pour nous rendre encore plus indispensables, non seulement auprès des pouvoirs publics, mais encore auprès du monde économique et du grand public. Vous le savez, nos activités restent encore méconnues, malgré les retours positifs de notre dernière campagne de communication.

A vous, à nous de continuer à améliorer cette image par la communication, en expliquant nos compétences, en valorisant notre savoir-faire, en asseyant notre position impartiale et garante du service public.

Mes chers amis, vous l'aurez compris, j'ai pour notre profession de vraies ambitions. Loin de moi l'idée d'un bouleversement de nos pratiques qui serait irréaliste et contre-productif. Je souhaite au contraire que nous parvenions, progressivement et ensemble, à imaginer et bâtir l'huissier de justice de demain. Un huissier de justice encore plus reconnu, un huissier de justice encore plus incontournable, encore plus proche et à l'écoute. Le programme que mon équipe et moi-même souhaitons mettre en œuvre est à la hauteur de cette ambition. Les chantiers sur lesquels nous devons travailler sont nombreux, ils n'en sont pas moins, tous à leur mesure, indispensables. Leur point commun est, au final, de permettre de consolider nos acquis et de développer de nouvelles opportunités de croissance en investissant de nouvelles compétences.

Pour ce faire, nous avons la responsabilité de bannir le langage de la plainte et de devenir proactif, d'une part en élargissant notre contribution au débat économique, d'autre part en construisant un puissant réseau interprofessionnel sur lequel nous appuyer.

Ces objectifs justifient les six points de mon programme que je vais maintenant vous exposer : 1/ la refondation de notre gouvernance, 2/ la modernisation de notre statut, 3/ la consolidation et la diversification de nos missions, 4/ notre stratégie numérique, 5/ la modernisation de l'accès à notre profession et 6/ le développement de notre réseau international.

1° Notre gouvernance doit tout d'abord être repensée pour mieux servir notre profession. Transparence, apaisement, et responsabilité sont les engagements que je prends devant vous. La Chambre nationale doit incarner véritablement la « maison de tous les huissiers de justice », c'est-à-dire être à l'écoute de chacun d'entre vous pour agir dans l'intérêt de toutes les composantes de la profession. Soyez sûrs, mes chers confrères, mes chères consœurs, que j'attache une très grande importance à ce que soit institué un dialogue dans l'ensemble de la profession. Je tiens à ce que cette méthode de gouvernance ne soit pas qu'un discours, et j'agirai en ce sens.

Cette gouvernance, j'entends la refonder en professionnalisant son organisation, à l'image de ce qu'ont su faire d'autres professions. Il ne s'agit pas de multiplier les structures de réflexion sans être capable de décider, mais bien d'embrasser l'ensemble des questions qui intéressent notre patrimoine et notre développement.

Le Bureau national sera chargé, dès le 1er janvier 2014, de tracer la vision et de déterminer les axes prioritaires d'action de notre Chambre nationale. Chacun des membres du Bureau recevra une délégation sur laquelle il devra régulièrement rendre des comptes.

Le Bureau sera l'instance chargée de l'initiative de la Chambre nationale, selon la mission que notre Règlement intérieur lui confie. Sa réflexion se nourrira notamment de celle de nos délégués, de nos présidents de chambre régionale ou départementale, ainsi des personnalités qualifiées et de nouveaux pôles de compétence. Ces pôles, au nombre de cinq, se mettront rapidement au travail :

a) Le pôle « Recherche et développement » qui sera chargé d'engager une prospective, en collaboration avec le pôle parlementaire et l'Institut sur l'évolution des professions juridiques, qui est je vous le rappelle une structure de réflexion et de recherche non partisane, réunissant des personnalités issues des mondes politique, économique, juridique et universitaire et de contribuer au débat sur l'évolution de la Justice et de ses acteurs. Ce pôle Recherche et développement produira de l'analyse prospective susceptible d'enrichir nos propositions d'évolutions législatives et réglementaires.

b) Le pôle « Affaires intérieures » dont le cœur de mission sera le pilotage et la coordination des évolutions statutaires et territoriales. Il sera ainsi chargé d'assurer, plus largement, la pérennité et le développement de la profession sur l'ensemble du territoire, y compris Outre-mer, au travers de la question sensible de la territorialité et de l'évolution de la carte judiciaire, j'y reviendrai plus loin. L'autre chantier d'envergure du pôle « des Affaires intérieures » sera la mise en place et le pilotage de l'Assemblée permanente des huissiers de justice, une nouvelle structure d'expression directe de la profession, avec pour ambition de devenir un lieu privilégié de confrontation des idées et de débats à même de faire évoluer les pratiques professionnelles et le droit. A travers ses membres, l'Assemblée Permanente sera représentative de l'expression locale de l'ensemble des huissiers de justice. Le résultat de ses travaux doit servir directement tant le Bureau national que les commissions de la Chambre nationale. Elle vise donc à satisfaire ce besoin de dialogue permanent entre les huissiers de justice et leurs représentants à la Chambre nationale qui manquait jusqu'à présent. Elle permettra de donner la parole à tous, pour créer l'émulation nécessaire à des prises de décision comprises et acceptées de tous. Je suis très attaché à ce que notre gouvernance vous associe tous.

c) Le pôle « Communication et événements professionnels » chargé notamment du pilotage de notre stratégie de communication interne et externe, c'est-à-dire des actions de promotion et d'influence de notre profession.

d) Le pôle « Affaires internationales » qui aura en charge de répondre aux appels à projets internationaux et européens, de travailler en étroite collaboration avec l'ensemble des institutions internationales et de constituer un pool d'experts, polyglottes et facilement mobilisables.

e) Enfin le pôle « Affaires financières, économiques et sociales » qui sera en charge du budget, des questions liées à la convention collective ou encore à l'Observatoire économique.

## **2° Le second axe de travail du programme que je vous soumetts aujourd'hui concerne notre statut.**

Nous devons, dès demain, être en mesure de défendre ce statut contre toutes les attaques extérieures, nationales ou européennes, qui souhaiteraient remettre en cause nos attributs et notre spécificité.

Je souhaite au contraire conforter notre statut de profession réglementée, garantie d'une impartialité et d'une confidentialité qui assoient la confiance placée en nous. Pour autant, la défense de notre statut ne doit pas nous empêcher de nous moderniser et de faire preuve, même, d'exemplarité en la matière.

Aucune réflexion ne doit ainsi être ignorée.

Nous devons y réfléchir dès à présent, pour être en mesure d'accompagner cette évolution. Pour cette raison, les travaux menés par la commission Territorialité et statut, entamés l'année dernière sous la présidence de Jean- Michel Rouzaud et avec le soutien d'experts extérieurs, se poursuivront.

De la même façon, notre devoir d'exemplarité doit nous conduire à poursuivre notre réflexion sur la question de la déontologie. Je sais que les travaux d'élaboration d'un code de la déontologie sont déjà avancés. Mais je souhaite aller plus loin. Je vous propose ainsi la création d'un Haut conseil de la déontologie. Sans préjudice, naturellement, des compétences disciplinaires de nos chambres régionales, je souhaite que nous réfléchissions rapidement, ensemble, au périmètre de compétences de cette nouvelle instance de référence.

## **3° En troisième lieu, j'entends mobiliser, avec toute mon équipe et avec vous, toutes nos forces pour assurer la consolidation et la diversification de nos missions**

Il s'agit là d'une question d'une actualité brûlante, à l'heure où notre contexte réglementaire nous impose à la fois de rester vigilants et d'être forces de proposition.

Plusieurs thèmes prioritaires s'annoncent :

- la réforme de l'aide juridictionnelle, actuellement en cours de réflexion à Bruxelles, avec pour horizon 2016 pour ce qui nous concerne ;
- l'état des lieux pour les logements privés et la Garantie universelle des loyers, contenues dans le projet de loi ALUR ;
- la protection des parties au bail commercial, dans le cadre du projet de loi relatif à l'artisanat, au commerce et aux TPE ;
- la valorisation des missions de l'huissier de justice, pour améliorer le fonctionnement de la Justice, dans le projet de loi de simplification dont va bientôt discuter le Sénat.

D'autres sujets essentiels pour notre profession seront aussi au cœur de notre mission dès le 1er janvier 2014.

Le premier point qui devra attirer notre attention, et qui conditionne la consolidation de l'exercice de nos missions, est celui de la territorialité. J'y suis très attaché, car je sais que de nombre de nos consœurs et confrères s'inquiètent, à juste titre, de la pérennité de leur étude avec les bouleversements des implantations judiciaires. J'entends ainsi mettre rapidement en chantier des actions prioritaires spécifiques à destination des études les plus fragilisées par les bouleversements du maillage, qu'elles soient en zone rurale ou en zone urbaine sensible. La territorialité sera l'une de mes priorités.

Mais comme vous le savez, le rapport Daël sur la réforme de la carte judiciaire a proposé la réouverture de plusieurs TGI, préconisation suivie par la Garde des Sceaux pour ce qui concerne les TGI de Saint-Gaudens, Saumur et Tulle. Il nous revient d'analyser dans les meilleurs délais cette décision et d'en tirer les conséquences pour nos confrères. Le même travail s'imposera pour ce qui concerne les conséquences de la création des métropoles, en particulier à Lyon.

Autre sujet fondamental, la refonte de la carte cantonale, dont toutes les conséquences, notamment sur l'implantation des études, n'avaient pas du tout été anticipées par le Gouvernement. Je tiens ici à dire mon regret que l'étude d'impact de la loi du 17 mai 2013, qui relevait du ministre de l'intérieur, n'ait pas tenu compte des professions judiciaires au sens large, alors que l'implantation des Tribunaux de grande Instance est liée aux cantons. Il nous revient ici encore de prendre position dès à présent, car la Chancellerie attend nos réponses pour la mi-février.

Plus généralement, nous allons devoir très vite réfléchir ensemble sur le fait de savoir si la compétence au niveau des TGI est encore adaptée ou non, alors que le Gouvernement et le Parlement réfléchissent chacun à la mise en place d'une nouvelle justice de première instance et au guichet unique du greffe.

Une autre question nous interpelle et appelle une prise de position de fond dans les meilleurs délais, celle du service pénal. Au vu des retards de paiement des juridictions pour les significations et les audiences, ainsi que la présence trop prolongée des huissiers de justice et de leurs salariés dans la tenue des audiences, nous devons nous interroger sur la façon dont les huissiers doivent continuer à être des acteurs à part entière de la procédure pénale. Des pistes doivent être mises à l'étude, à commencer par celle de la dématérialisation des échanges, ou encore la mutualisation entre études. Surtout, cette réflexion ne peut faire l'impasse sur des principes forts. Nous ne pouvons admettre plus longtemps l'indigence du tarif de la signification pénale, les retards de paiement, le déséquilibre structurel de cette matière.

Toujours sur le sujet de nos missions, nous devons nous attacher, sans attendre, à réfléchir sur leur périmètre et leur diversification. Je vous propose pour cette raison de travailler, dans les plus brefs délais, à élaborer un véritable plan de développement sur 5 ans, en s'appuyant sur les nombreux travaux déjà engagés pour déterminer clairement et sereinement notre rôle à court, moyen et long terme. A cet égard, je souhaite que notre Observatoire économique puisse produire dans les meilleurs délais des données chiffrées qui nous manquent cruellement défaut aujourd'hui.

Notre avenir passe par l'innovation, j'en suis convaincu, c'est un engagement que je prends devant vous aujourd'hui.

La médiation en est une bonne illustration. Les huissiers de justice sont légitimes à prendre une place plus importante dans le développement de la médiation civile et commerciale, afin de contribuer au désengorgement des tribunaux, saturés par les flux contentieux. Notre profession est déjà à la pointe. Le futur Centre de médiation des huissiers de justice offrira une plateforme de cyber-justice unique en France, qui répondra aux exigences du droit européen qui impose la mise en place de plateformes de règlement des litiges en ligne en droit de la consommation avant le 1er janvier 2016.

Continuons à innover !

C'est par cette innovation que nous créerons, ensemble, nos opportunités de demain, dans un esprit serein et de responsabilité.

Il nous revient d'imaginer les nouveaux types de services que nous pourrions rendre aux pouvoirs publics que ce soit dans le cadre des missions que l'Etat nous confie ou dans le secteur concurrentiel. Pourquoi, par exemple, ne pas investir le champ du recouvrement des créances publiques et privées, et notamment celui des petites créances ? N'oublions pas que l'Europe souffre d'un mal endémique : selon une étude récente, les défauts de paiement vont coûter 350 milliards d'euros aux entreprises européennes !

Il nous revient aussi de mettre en œuvre une réflexion sur le développement de l'interprofessionnalité capitalistique avec nos homologues du chiffre et du droit. Les sociétés de participations financières de profession libérale peuvent être un formidable levier de synergie. Nous travaillerons, dans tous les cas, à assurer un dialogue constant avec les autres professions juridiques, en vue de rendre possibles les conditions d'alliances objectives et efficaces pour notre profession.

Afin de structurer cette réflexion, je vous propose de créer, avec vous, les conditions d'élaboration d'un Livre blanc sur l'exécution des décisions de justice pour 2014.

Comment ? A l'image du travail d'une mission parlementaire :

- écrire un cahier des charges qui fixera les objectifs et la méthode ;
- ouvrir, en interne, une large contribution à l'ensemble de nos consœurs et des nos confrères ;
- auditionner, en externe, l'ensemble des acteurs privés et publics de notre secteur d'activité ;
- émettre des propositions concrètes ;
- ouvrir des champs de réflexion.

Ce livre blanc, à mon sens, doit être la pierre angulaire dans le cadre de la modernisation de nos missions au service du justiciable.

Enfin, le chantier de la réforme des tarifs devra être remis à l'ordre du jour.

En matière civile, je pense notamment :

- à la réforme structurelle du tarif civil, le projet de décret adaptant les tarifs après la loi Béteille est toujours en attente au cabinet de Madame la Garde des Sceaux ;
- au projet de lissage de l'augmentation du taux de base du tarif. A cette fin, je vous propose d'engager un processus de réflexion menant à des solutions concrètes bien entendu en collaboration avec les services de la Chancellerie pour une prise de décision rapide. Cela passe aussi par une réactivation d'une commission du tarif tripartite, associant la Chambre nationale, la Chancellerie et Bercy ;

Je pense également au nécessaire rattrapage du tarif pénal, corollaire du déficit du service pénal.

Je ne transigerai pas sur les réponses que la Chancellerie doit nous apporter, dans les meilleurs délais.

#### **4° Mes chères consœurs, mes chers confrères, la dématérialisation et plus largement notre stratégie numérique, que je veux conquérante, seront notre quatrième chantier.**

L'huissier de justice doit demeurer un professionnel incontournable de la procédure et de l'exécution des jugements et de la signification par voie électronique.

L'année 2012 a été celle de la création du RPSH, 2013 celle de l'expérimentation de nos solutions avec les juridictions. 2014 sera une année essentielle pour la dématérialisation avec l'achèvement de son déploiement sur l'ensemble de la chaîne judiciaire civile et pénale. Nous devons continuer à nous engager dans l'approfondissement de nos échanges dématérialisés avec l'autorité publique, mais aussi avec tous les autres auxiliaires de justice.

Nous devons poursuivre notre travail rigoureux en collaboration avec la CNIL, pour promouvoir nos solutions, issues des meilleurs pratiques en la matière.

Nous devons, surtout, ne pas faire de la dématérialisation une matière à part, car elle n'est pas affaire d'experts. Je vous propose que nous assurions la formation de confrères référents qui seront les interlocuteurs privilégiés et opérationnels des présidents des chambres départementales et régionales et des équipes des juridictions.

Soyez assurés que je m'attacherai, avec vous, à la mettre à la portée de tous les huissiers de justice, sur tous les territoires, en veillant à assurer la diffusion d'une culture des nouvelles technologies. Soyez également certains que je ferai de la signification par voie électronique une priorité absolue.

Sur le plan de nos rapports avec les autres professions, en particulier les avocats, il nous incombe de réaffirmer notre place dans les procédures dématérialisées en développant l'interopérabilité du RPSH et d'imaginer les nouveaux outils de dématérialisation de demain, grâce auxquels nous travaillerons avec nos confrères européens et les juridictions européennes.

5° Notre cinquième chantier vise à donner à notre profession un accès modernisé, afin de préserver et de développer notre formation en ouvrant des passerelles et des collaborations avec l'ensemble des professions du droit et du chiffre.

Mes chères consœurs, mes chers confrères, les derniers résultats de notre examen professionnel ne doivent pas cacher que la multiplication en deux ans de taux de réussite médiocres nous interpelle et nous conduit à réfléchir et agir en conséquence.

Notre responsabilité est de former et de transmettre notre patrimoine. Pour cela, il nous faut engager des actions ambitieuses et efficaces :

- parvenir, de façon durable, à un taux de réussite permettant un renouvellement suffisant de nos confrères et consœurs,
- créer, enfin, une synergie entre l'ENP et le DFS I maintenir un niveau de formation d'excellence, tant pour la formation initiale que la formation continue;
- refonder notre système de financement, en développant des partenariats avec des institutions publiques et privées, sans oublier des partenariats avec les universités et les grandes écoles,
- conserver la maîtrise de nos formations, à l'exact opposé du récent décret sur les ventes volontaires.

Nous ne pouvons accepter que nos formations, dans une matière si importante, soient déléguées à une autre institution ;

- faciliter la cession des études en créant une base de données des diplômés permettant de mettre en relation les futurs associés.

Il ne s'agit que de pistes parmi d'autres. Encore une fois, toutes vos suggestions seront accueillies avec bienveillance et intérêt.

6° Le dernier chantier qui sera le nôtre est tout aussi indispensable à la pérennisation et au développement de notre profession. De la même façon que nous sommes appelés à établir des passerelles avec les autres professions du droit et du chiffre, nous devons assurer un rayonnement à notre statut en assurant la défense de notre profession en Europe et dans le monde. Nous avons le devoir de mettre en œuvre un développement international ambitieux car notre modèle doit continuer à servir de référence.

Nous devons ainsi répondre présents à toute demande de coopération internationale, afin de démontrer s'il le fallait encore que notre modèle constitue une référence, qu'il est efficace, en particulier sur le plan économique. C'est une priorité que je nous fixe. Elle est de notre responsabilité, de ma responsabilité. Comme j'ai déjà eu l'occasion de la rappeler lors de mon allocution devant les délégués, cela implique en premier lieu de valoriser, défendre et promouvoir notre statut partout dans le monde, en particulier en Europe. Cela implique aussi :

- d'établir un bilan du positionnement et des actions de la Chambre européenne dans le cadre de la stratégie de développement de notre profession,
- d'assurer une représentation permanente de notre profession à Bruxelles puisque les 75 % de la législation française sont d'origine européenne ;
- de normaliser les relations entre la Chambre nationale, l'Union internationale et la Chambre européenne. Je remercie d'ailleurs Monsieur le Président de l'Union internationale de son implication et je lui indique ma volonté que nous bâtissions très vite un plan d'actions commun, dès les premiers mois de mon mandat. Notre ambition doit être de coordonner l'ensemble des actions internationales menées par ces trois institutions. Des synergies efficaces nous permettront d'être incontournables dans ces actions essentielles à notre développement. Il est important de reprendre un dialogue constructif qui nous permettra de poursuivre des objectifs convergents, et non pas concurrents. Je pense ici à des missions communes d'expertise, des projets de coopération, des appels à projets européens ;
- de participer activement aux travaux de la Fondation pour le Droit Continental ;
- de collaborer activement avec le GIP Justice Coopération International, ainsi qu'avec le Service des Affaires européennes et internationales du ministère de la justice.

Mes chères consœurs, mes chers confrères, Mes chers amis,

Vous l'aurez compris, je nourris pour notre profession de grandes ambitions, un grand dessein.

A ceux qui pourraient craindre que nous allons trop loin,

A ceux qui pourraient être tentés par le repli sur eux ;

A ceux qui pourraient être touchés par la frilosité ;

Je réponds :

- soyons fiers de ce que nous sommes ;
- soyons fiers de ce que nous représentons ;
- soyons forts et déterminés ;
- soyons ambitieux et innovants.

C'est l'engagement que je prends solennellement devant vous, aujourd'hui.

Cet article a été publié le Lundi 30 décembre 2013 à 18 h 10 min et est classé dans [Lundi 30 décembre 2013 - numéro 74](#), [Vie du droit](#). Vous pouvez en suivre les commentaires par le biais du flux [RSS 2.0](#). Vous pouvez [laisser un commentaire](#), ou [faire un trackback](#) depuis votre propre site.

### Laisser une réponse

Nom (obligatoire)

Adresse e-mail (ne sera pas publiée) (obligatoire)

Site Web

  Entrez le code de sécurité!

## Articles

- **DÉCORATION**  
[Jacqueline Renia Chevalier de la Légion d'honneur](#)  
13 janvier 2014
- **Direct**  
[Conseil National des Barreaux. L'obligation de déclaration préalable des schémas d'optimisation fiscale censurée par le Conseil constitutionnel](#)  
6 janvier 2014
- **RENTREÉ SOLENNELLE**  
[Barreau de Strasbourg](#)  
23 décembre 2013
- **Installation**  
[Cour d'appel de Paris](#)  
6 janvier 2014
- **Tribune**  
[Haute autorité pour la transparence de la vie publique](#)  
2 décembre 2013
- **SOCIÉTÉ**  
[Autorité de la Concurrence](#)  
23 décembre 2013
- **Vie du chiffre**  
[Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes](#)  
6 janvier 2014
- **JURISPRUDENCE**  
[Le Conseil constitutionnel statue sur le projet de loi de finances 2014](#)  
30 décembre 2013
- **Vie du droit**  
[Syndicat des Avocats de France \(SAF\). Réflexion sur les juridictions du 21ème siècle](#)  
13 janvier 2014
- **Culture**  
[Union des Jeunes Avocats de Versailles. Revue 2013 au théâtre Montansier : « Les contes... ça ose tout ! »](#)  
19 décembre 2013
- **Agenda**  
[Cercle Européen de Résolution des Conflits CERC](#)  
24 janvier 2013
- **Au Journal Officiel**  
[Augmentation du nombre d'associés au sein des sociétés civiles professionnelles d'avocats aux Conseils](#)  
20 juin 2013
- **Economie**  
[Sommet de l'Elysée pour la paix et la sécurité en Afrique](#)  
5 décembre 2013
- **Ile-de-France**  
[Signature d'une Convention de partenariat régional pour l'entrepreneuriat des femmes](#)  
16 mai 2013
- **Palmarès**  
[Le Nouvel Economiste. Prix 2013 du «Manager de l'Année » Paris, 19 décembre 2013](#)  
6 janvier 2014
- **AU FIL DES PAGES**  
[Union Syndicale des Magistrats. Au coeur de la justice](#)  
6 janvier 2014
- **In Memoriam**  
[Anciens combattants du Palais](#)  
14 novembre 2013
- **SCIENCES**  
[35ème Conférence internationale de la physique des hautes énergies](#)  
29 juillet 2010
- **La langue française dans le monde**  
[La langue française dans le monde. Organisation Internationale de la Francophonie](#)  
4 novembre 2010

## • Choisir l'édition à consulter

Choisir la date de parution



• **Etre informé d'une nouvelle édition**

© 2010 Tout droits réservés

[Administrations et mentions légales](#) | [www.annonces-legales.fr](http://www.annonces-legales.fr) | [ADD](#)